



COMMUNICATION, PATRIMOINE

Éclairage public : quels sont les horaires d'extinction ?

Les horaires d'extinction de l'éclairage public évoluent. Retrouvez le détail ci-dessous.

Publié le 26 octobre 2022

Depuis sa prise de fonction, la municipalité a mis l'accent sur la transition énergétique. À travers différentes actions, la Ville de Guérande agit pour le bien-être des habitants, pour moderniser la commune et pour répondre aux objectifs de développement durable. Depuis quelques semaines, une réflexion est amorcée concernant la réduction de l'éclairage public dans un contexte de crise énergétique.

À ce titre, une uniformisation des pratiques est actée et prendra effet courant octobre. Cette décision de réduction du temps d'éclairage public se matérialise comme suit :

Du 1^{er} octobre au 15 avril :

- › Extinction de l'éclairage public de 22h à 6h du matin et sur tous les secteurs confondus, que ce soit intra-muros, tour de ville ou dans les villages.
- › Extinction des illuminations festives à 22h, étendue à 23h les vendredis, samedis et dimanches lors de la mise en place de scénarios festifs et en intra-muros et pourtour de ville.
- › Extinction des illuminations festives à 22h dans les villages (uniquement les vendredis, samedis et dimanches).

Du 16 avril au 30 septembre :

- › Extinction de l'éclairage public de 23h à 6h du matin et sur tous les secteurs confondus, que ce soit intra-muros, tour de ville ou dans les villages.
- › Extinction des illuminations festives à 23h, étendue à 00h les vendredis, samedis et dimanches lors de la mise en place de scénarios festifs et en intra-muros et pourtour de ville.
- › Extinction des illuminations festives à 23h dans les villages (uniquement les vendredis, samedis et dimanches).

Frédéric Dunet, adjoint au Maire en charge des travaux, indique : « *Nous sommes pleinement mobilisés pour réduire la consommation énergétique de la commune dans un contexte de risque de coupures de courant généralisées à l'approche de l'hiver.*

En parallèle, nous continuons notre plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux tout en développant des solutions pour l'avenir. A cet effet, je suis heureux d'annoncer que les travaux pour l'installation d'ombrières photovoltaïques viennent de commencer sur certains parkings municipaux : elles seront en état de fonctionnement dès le début d'année 2023. »



Ville de

Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h